



CIRCULAIRE

Mesdames
et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 28 mars 2014

Réf : RRH/CIRCULAIRE n°03-2014

Destinataires : collectivités et EP affiliés ayant leur propre CT ou devant le créer en 2015

Mode de transmission : courrier

Objet : Elections professionnelles – Effectifs -CAP A/B/C et CT

Dossier suivi par Gabrielle BARRETT, RRH
Tel : 02.37.91.50.05
✉ conseil.statutaire@cdg28.fr

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En vue de l'organisation des élections professionnelles 2014, les collectivités affiliées ont communiqué au Centre de Gestion d'Eure et Loir un état de leurs effectifs au 1^{er} janvier 2014, afin notamment de déterminer le nombre de représentants du personnel dans chacune des commissions administratives paritaires départementales, et dans le futur Comité Technique intercollectivités rattachés au Centre de Gestion.

Après examen de votre effectif, et après recoupement avec ceux des autres collectivités, notamment pour les agents intercommunaux et les agents mis à disposition au sein de votre collectivité (qui doivent être décomptés dans les effectifs de la collectivité d'accueil pour les élections au Comité Technique), ou bien du choix de votre collectivité de créer des CT et CHSCT communs, **je vous informe que votre collectivité, qui compte au moins 50 agents électeurs au 1^{er} janvier 2014, devra organiser de son côté les élections professionnelles pour ses propres CT et CHSCT. Dès 2015, votre collectivité ne dépendra donc plus du Comité Technique Intercollectivités rattaché au Centre de Gestion. En revanche, s'agissant des CAP, vous restez rattachés à celles du Centre de Gestion.**

J'attire votre attention sur deux points :

- Si vous avez fait le choix de créer un CT Commun avec d'autres collectivités, il vous est très fortement conseillé de créer un CHSCT commun afin de faciliter la répartition des sièges au CHSCT qui s'effectue au droit des résultats des élections au CT.
- Lors l'établissement de votre liste électorale pour le CT, vous devrez penser à prendre en compte dans vos effectifs:
 - Les agents pluri-communaux dès lors qu'ils dépendent de CT distincts (le vôtre et celui du centre de gestion par exemple),
 - Les agents interco-communaux dès lors qu'ils dépendent de CT distincts (le vôtre et celui du centre de gestion par exemple),
 - Les agents mis à disposition au sein de votre collectivité.

Bien évidemment, le Centre de Gestion vous accompagnera tout au long de l'année dans le cadre de ces élections. Une espace dédié a déjà été créé sur son site extranet. Ce dernier comporte déjà la circulaire transmise, le calendrier prévisionnel détaillé et actualisé, les textes applicables. Il sera régulièrement alimenté en modèles d'actes, et vous en serez alors informé par courriel.

Vous êtes bien entendu invités à communiquer au Centre de Gestion les résultats de vos élections.

Je profite de ce courrier pour vous communiquer le résultat des recensements effectués au sein de toutes les collectivités affiliées pour les CAP rattachées au Centre de Gestion :

	Agents électeurs au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de représentants du personnel
CAP A	TOTAL : 261 Groupe de base : 237 Groupe supérieur : 24	TOTAL : 5 représentants Groupe de base : 3 Groupe supérieur : 2
CAP B	TOTAL : 493 Groupe de base : 146 Groupe supérieur : 347	TOTAL : 5 représentants Groupe de base : 2 Groupe supérieur : 3
CAP C	TOTAL : 4221 Groupe de base : 3267 Groupe supérieur : 954	TOTAL : 8 représentants Groupe de base : 5 Groupe supérieur : 3

Pour finir, nous attirons votre attention sur le fait que toutes les collectivités affiliées, rattachées ou non aux CAP et CT gérés par le Centre de Gestion, devront communiquer au Centre de Gestion, chaque année avant le 15 janvier, à partir de 2015, l'état de leur effectif au 1^{er} janvier. En cas de maintien au-delà du seuil des 50 agents ou en cas d'affaissement du seuil en deçà de 50 agents, votre Comité Technique sera maintenu cependant jusqu'au prochain renouvellement général.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président du Centre de Gestion

Norbert MAITRE

LISTE DES CT PROPRES

COLLECTIVITES AFFILIEES AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE	COLLECTIVITES NON AFFILIEES ET AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE	OPH AFFILIEES AYANT LEUR PROPRE INSTANCE REPRESENTATIVE (DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL)	Nouvelles COLLECTIVITES AFFILIEES AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en 2015
Mairie de AUNEAU	Mairie de CHARTRES	CHARTRES HABITAT	LE COUDRAY
Mairie de BONNEVAL	CCAS de CHARTRES	HABITAT EURELIEN	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CCAS de BONNEVAL	Mairie de DREUX	OPH DE NOGENT PERCHE HABITAT	MAINTENON
Mairie de CHATEAUDUN	CCAS de DREUX	OPH HABITAT DROUAIS	SIVOS DE GALLARDON
CCAS DE CHATEAUDUN	CONSEIL GENERAL	LE LOGEMENT DUNOIS	CDC DU BONNEVALAIS
DREUX AGGLOMERATION	SDIS		CDC DE VAL DROUETTE
Mairie d'EPERNON			
Mairie de LA LOUPE			
Mairie de LEVES			
CCAS de LEVES			
Mairie de LUCE			
CCAS de LUCE			
CHARTRES METROPOLE			
Mairie de LUISANT (pas le CCAS)			
Mairie de MAINVILLIERS			
CCAS DE MAINVILLIERS			
Mairie de NOGENT LE ROTROU			
CCAS de NOGENT LE ROTROU			
SITREVA à RAMBOUILLET			
Mairie de VERNOUILLET			
CCAS DE VERNOUILLET			
CAISSE DES ECOLES DE VERNOUILLET			
CDC DE LA BEAUCE VOYEVENNE			